

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Le-decret-imposant-l-etat-d-urgence-est-annule-le-president-equatorien-fait-marche-arriere>

Le décret imposant l'état d'urgence est annulé, le président équatorien fait marche arrière

- Les Cousins - Équateur -
Date de mise en ligne : dimanche 17 avril 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le président équatorien Lucio Gutierrez fait marche arrière : il a abrogé samedi son décret d'état d'urgence qu'il avait imposé la veille.

Par Associated Press

Quito, Équateur, Le samedi 16 avril 2005

Cette décision surprise a été prise alors que des milliers de manifestants avaient défié son ordre et étaient descendus samedi dans la rue pour réclamer une nouvelle fois sa démission.

Vendredi soir, le président Gutierrez, entouré du haut commandement militaire, avait annoncé, dans une allocution télévisée, la dissolution de la Cour suprême et l'imposition de l'état d'urgence dans la capitale Quito pour tenter de faire taire les manifestants qui réclament depuis mercredi sa démission.

Mais, finalement, moins de 24 heures plus tard, le chef de l'État est revenu samedi à la télévision pour dire qu'il abrogeait son propre décret parce qu'il avait « atteint son principal objectif, à savoir le renvoi de la Cour suprême ».

Entre-temps, des milliers d'habitants de Quito avaient ostensiblement défié son ordre en manifestant bruyamment dans les rues de la capitale et en actionnant leurs klaxons.

L'état d'urgence signifiait que l'armée était chargée de faire respecter l'ordre et que les droits individuels étaient suspendus, notamment le droit à la liberté d'expression et le droit de tenir des réunions publiques. Les forces de l'ordre étaient autorisées à entrer dans les propriétés privées sans mandat de perquisition.

L'opposition et les manifestants avaient crié à la dictature.